

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

LAXATIF BIOCANINA

2. Composition qualitative et quantitative

Un comprimé pelliculé de 260 mg contient :

Substance(s) active(s) :

Docusate de sodium..... 30,000 mg

Laurylsulfate de sodium..... 30,000 mg

Excipient(s) :

Laque d'indigotine (E132)..... 3,500 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Comprimé pelliculé.

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Chiens et chats.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chiens et les chats :

- Traitement des constipations et stases intestinales.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'occlusion intestinale.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

En présence d'une constipation opiniâtre, et surtout en présence de vomissements répétés, il est nécessaire d'arrêter le traitement et de consulter un vétérinaire.

Le régime alimentaire des animaux constipés doit comporter un supplément de légumes verts non féculents, et être complètement dépourvu d'os quels qu'ils soient.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Administrer avec prudence chez les animaux atteints d'ulcères gastriques, de nausées ou de vomissements.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'ingestion accidentelle, consulter un médecin.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Non connue.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie d'administration : orale.

Le comprimé peut être mélangé à l'alimentation ou administré directement à l'animal.

Constipation chronique (stase intestinale) :

Pendant plusieurs jours et jusqu'à reprise d'un transit normal:

Chats et petits chiens : 1 comprimé le matin à jeun

Chiens moyens : 2 comprimés le matin à jeun

Gros chiens : 4 comprimés le matin à jeun.

Constipation aiguë :

Pendant 3 jours de suite en laissant l'animal à la diète :

Chats et petits chiens : 1 comprimé matin et soir

Chiens moyens et gros chiens : 2 comprimés matin, midi et soir.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Des diarrhées peuvent être observées en cas de surdosage.

4.11. Temps d'attente

Sans objet.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : laxatif oral en association.

Code ATC-vet : QA06AA02.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

L'association des deux substances : docusate de sodium et laurylsulfate de sodium, provoque un afflux d'eau dans le tube digestif et renforce les contractions de la paroi intestinale. Cela permet de désagréger, par effet tensio-actif, les matières fécales durcies, les boules de poils, les amas de fragments d'os.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Non connues.

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Noyau

Saccharose

Silice colloïdale anhydre

Stéarate de magnésium

Pelliculage

Laque d'indigotine (E132)

Talc

Saccharose

Gomme laque
Cire d'abeille blanche
Cire de carnauba
Blanc de baleine synthétique

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 4 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Aucune.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Plaquette thermoformée pvc-aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

DOMES PHARMA
3 RUE ANDRE CITROEN
63430 PONT DU CHATEAU
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/0048193 1/1989

Boîte d'une plaquette thermoformée de 30 comprimés
Boîte de 20 plaquettes thermoformées de 30 comprimés

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

15/02/1989 - 25/06/2009

10. Date de mise à jour du texte

02/08/2022